



Saint-Grégoire

DELAI DE DELIVRANCE DES CNI ET PASSEPORTS

La mairie de Saint-Grégoire n'a qu'un rôle d'enregistrement des dossiers.

L'instruction est du ressort de la Préfecture du Finistère et la fabrication des titres est effectuée hors département.

La mairie de Saint-Grégoire ne garantit pas les délais de délivrance des cni-passeports et ne saurait être tenue pour responsable des pièces arrivées après les délais annoncés à titre purement indicatif.

Les temps de fabrication sont fluctuants et varient selon le flux des dossiers déposés et l'engorgement à certaines périodes de l'année, notamment en fin d'hiver et au printemps.